

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **19 mars 2012**

Délibération n° 2012-2864

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Association Agence locale de l'énergie (ALE) de l'agglomération lyonnaise - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2012**

service : **Direction de l'évaluation et de la performance**

Rapporteur : Monsieur Desbos

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 9 mars 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mardi 20 mars 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B., Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Passi (pouvoir à M. Jacquet), Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Balme (pouvoir à Mme Bab-Hamed), Coulon (pouvoir à M. Corazzol), Genin (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Ariagno), MM. Huguet (pouvoir à M. Havard), Lambert (pouvoir à M. Nissanian), Mmes Laval (pouvoir à M. Barret), Palleja, Pesson (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. David G.).

Absents non excusés : M. Barge, Mme Bocquet, M. Dumas, Mme Perrin-Gilbert, M. Turcas.

Séance publique du 19 mars 2012**Délibération n° 2012-2864**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Association Agence locale de l'énergie (ALE) de l'agglomération lyonnaise - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2012**

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 février 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'Agence locale de l'énergie (ALE) de l'agglomération lyonnaise est une association de type loi de 1901 qui a pour objet la promotion des énergies renouvelables et la lutte contre le changement climatique. Elle intervient sur le secteur du bâtiment (habitat, patrimoine public, bureaux, etc.) et en matière de politiques locales de développement durable (mise en place de plans climats, etc.).

L'association a été créée le 28 février 2000 et la Communauté urbaine de Lyon en est un membre fondateur.

L'ALE est soutenue, notamment, par la Région Rhône-Alpes, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), l'Union européenne, les communes et les bailleurs sociaux.

a) - Objectifs

La Communauté urbaine vise à augmenter la part de sa consommation d'énergie renouvelable dans sa consommation totale d'énergie en se fixant les objectifs suivants :

- favoriser une politique d'énergies renouvelables,
- poursuivre l'utilisation rationnelle des combustibles,
- dresser un bilan régulier de la consommation d'énergie de l'agglomération.

En outre, la Communauté urbaine a pris l'initiative de démarches en matière de préservation du climat (plan climat territorial).

Les activités développées par l'ALE rejoignent les compétences exercées par la Communauté urbaine, comme le soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie, dans le cadre de l'article L 5215-20 du code général des collectivités territoriales.

b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2011

Par délibération n° 2009-0526 du 9 février 2009, le Conseil de communauté a adopté une convention triennale (2009-2011) avec l'ALE, stipulant le versement de 3 subventions annuelles. La subvention adoptée pour l'exercice 2009 était de 333 000 €.

Par délibération n° 2010-1286 du 15 février 2010 et un avenant n° 1 à la convention triennale, une subvention de fonctionnement d'un montant de 339 000 € a été attribuée au profit de l'association dans le cadre de son programme d'activité pour l'année 2010.

Par délibération n° 2011-2096, le Conseil de communauté a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 354 085 € au profit de l'association dans le cadre de son programme d'activité pour l'année 2011 et d'un avenant n° 2 à la convention triennale.

L'activité de l'association s'est réalisée selon les 4 axes mentionnés dans son programme d'activités 2011 :

- axe n° 1 : actions d'information, de sensibilisation, de communication et de formation : à destination du grand public (supports d'information, etc.), vers les écoles et les publics adultes, formation à destination des professionnels,
- axe n° 2 : aménagement et bâtiment durable : appui technique (études de faisabilité, recueil de données, etc.), programme Concerto (campagnes de suivi de performance, etc.),
- axe n° 3 : actions structurantes énergie-climat : accompagnement de collectivités dans la mise en œuvre de leur plan climat),
- axe n° 4 : vie associative - partenariats et échanges d'expériences.

c) - Bilan des actions 2011

Concernant l'axe n° 1, les objectifs sont atteints, certains étant même dépassés (aide à la réalisation d'articles et de reportages : 23 articles de presse (18 en objectif 2011), 3 reportages télévisés, 4 reportages radios), un seul objectif étant en recul par rapport aux prévisions (contacts courts (- 50 %)) pour des raisons structurelles.

Concernant l'axe n° 2, tous les objectifs sont atteints, notamment en matière d'appui technique aux porteurs de projet (20 accompagnements en phase de faisabilité, 10 accompagnements en phase opérationnelle) ou de réduction de la précarité énergétique (30 logements rénovés en 2011).

Les objectifs reliés à l'axe n° 3 ont été atteints, notamment en matière d'appui technique et méthodologique au plan climat des différentes communes (26 communes impliquées, mise en place de formations dédiées au plan climat). L'association a notamment assisté la Communauté urbaine dans le cadre de son plan climat, par la participation au bilan carbone ou la contribution aux fiches actions (fiche sobriété, etc.).

Enfin, l'axe n° 4 a rempli les objectifs fixés au travers de la participation aux actions d'échanges d'expériences de divers organismes et réseaux nationaux (Fédération des agences locales de maîtrise de l'énergie du territoire métropolitain) ou régionaux (réseau info énergie Rhône-Alpes, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie -ADEME-).

d) - Programme d'actions pour l'année 2012 et plan de financement prévisionnel

Au cours de l'année 2012, le programme d'activité de l'association ALE se poursuit dans la continuité de ces 4 axes d'activités. Les principales actions envisagées sont décrites axe par axe ; l'ensemble du programme d'activités étant annexé à la convention à adopter avec l'association.

Axe 1 - missions d'éducation, de formation, de sensibilisation et de communication

Il se décline notamment au travers :

- d'actions de communication (supports périodiques, développement et enrichissement du site internet, etc.),
- d'actions événementielles (salons ou manifestations thématiques, etc.),
- éducation à la sobriété énergétique (projets pédagogiques à destination des écoles, familles à énergie positive, etc.),
- formation à destination des professionnels et des élus (travailleurs sociaux dans le cadre de la précarité énergétique, etc.).

Axe 2 - aménagement et bâtiment durable

L'axe 2 du programme d'activités se déclinera notamment autour des actions suivantes :

- conseil aux porteurs de projets collectifs de maîtrise de l'énergie et d'énergies renouvelables,
- animations et actions partenariales pour les copropriétés, le logement social (réhabilitation performante, critères environnementaux dans les opérations de rénovation, etc.), le bâtiment neuf (référentiels de construction durable).

Axe 3 - actions structurantes Energie-Climat

Cet axe se traduira notamment par :

- l'appui au plan climat des collectivités locales, par la contribution au pilotage du plan d'actions de la Communauté urbaine et l'appui à la certification de son plan climat territorial d'une part, et par l'accompagnement des Communes à la mise en œuvre de leur plan climat (animation d'un groupe pilote de communes utilisant la maquette plan climat), d'autre part,
- contribution aux travaux de l'observatoire climat-énergie de l'agglomération lyonnaise.

Axe 4 - vie associative

L'axe 4 vise à participer aux actions des organismes d'ampleur régionale ou nationale (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie -ADEME-, Agence d'urbanisme, etc.) et de participer aux échanges d'expérience dans le cadre des différents réseaux sectoriels (Fédération des agences locales de maîtrise de l'énergie du territoire métropolitain, Ville et aménagement durable).

Les principaux éléments financiers prévisionnels de l'association pour l'exercice 2012 sont les suivants, présentés comparativement aux prévisions 2011 :

Budget prévisionnel	2011 (en €)	2012 (en €)
<i>Produits</i>	1 024 990	1 061 203
subvention Communauté urbaine	354 085	354 085
autres subventions	566 605	590 168
autres produits	104 300	116 950
<i>Charges</i>	1 024 990	1 056 400
charges de fonctionnement	263 450	280 000
charges salariales	761 540	776 400

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 354 085 € au profit de l'ALE dans le cadre de son activité pour l'année 2012 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 354 085 € au profit de l'association Agence locale de l'énergie (ALE) de l'agglomération lyonnaise dans le cadre de son programme d'actions pour 2012,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'ALE définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 6574 - fonction 830 - opération n° 0P270O0102.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 21 mars 2012.